

Conseil Municipal du 27 février 2023

à

N°ordre 7
N° identifiant 2023-0018

Titre Budget Service funéraire - Reprise anticipée du résultat 2022

Rapporteur(s) M. Robert ROCHAUD
Date de la convocation 21/02/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ.
Budget Service Funéraire - Fiche de résultat 2022 signé

Membres en exercice 52
Quorum 27

Présents	41	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD Adjoint M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Lisa BELLUCO - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Clémence POURROY - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT Conseillers municipaux</p>
----------	----	---

Absents	9	<p>Mme Béatrice BEJANIN - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Alain CLAEYS - Mme Agnès DIONÉ - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Lucile VALLET Conseillers municipaux</p>
---------	---	---

Mandats	2	<p>Mandants M. Aloïs GABORIT Mme Solange LAOUDJAMAÏ</p>	<p>Mandataires M. Charles REVERCHON-BILLOT M. Anthony BROTTIER</p>
---------	---	---	--

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1 à 13, 15, 14, 16 à 49.</p> <p>Sont sorties Mmes Samira BARRO-KONATÉ, Coralie BREUILLÉ-JEAN et Hélène PAUMIER.</p> <p>Ne prend pas part au vote à titre personnel, Mme Agnès DIONÉ.</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Direction Finances
------------------	--

Conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte administratif.

Toutefois, le Conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte administratif, affecter les résultats de manière anticipée lors du vote du Budget Primitif.

Cette reprise anticipée doit être justifiée :

- par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable
- par le compte de gestion, s'il a pu être établi à cette date, ou une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable
- par un état des restes à réaliser au 31 décembre 2022.

Ultérieurement, si le Compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche Décision modificative (DM) suivant le vote du Compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2023.

L'excédent éventuel de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser). Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé, considérant l'état visé par le comptable public joint à la présente délibération :

de constater les résultats cumulés :

- **de fonctionnement 2022 :** 53 293,12 €
- **d'investissement 2022 hors restes à réaliser :** 29 042,08 €

de retenir la proposition d'affectation suivante :

- **la reprise du résultat positif de fonctionnement, au compte 002 en recettes de fonctionnement :** 293,12 €
- **la reprise du résultat positif de la section d'investissement, au compte 001 en recettes d'investissement :** 29 042,08 €

POUR	40	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	3	Mme Samira BARRO-KONATÉ, Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN, Mme Hélène PAUMIER.

La Maire,

Mme Léonore
MONCOND'HUY

Le Secrétaire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	7 mars 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	8 mars 2023
Date de réception en préfecture	7 mars 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230227-172200-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.1	Decisions budgetaires	